

l'usage de plus en plus mobile des nouvelles technologies, la présence des écrans numériques tels que les télévisions, les ordinateurs ou autres tablettes dans les lieux de vie de l'enfant ne cesse de croître.

Les résultats de l'enquête nous apprennent que les enfants de zéro à six ans sont entourés, en moyenne, par sept à huit écrans. En outre, 35 % des parents avouent utiliser ces écrans tels des «baby-sitters» afin d'occuper leurs enfants. La télévision arrive, par ailleurs, en tête des activités chez les jeunes. C'est ici un autre facteur préoccupant. Sur la base de ces résultats, l'ONE a formulé une liste de recommandations allant de l'identification du cadre de vie de l'enfant de manière réaliste, à l'adoption de certaines règles au sein du foyer familial.

Aux États-Unis, l'*American Academy of Pediatrics* (AAP) s'alarme également de l'usage des appareils à écran chez les plus jeunes. Ces appareils renforcent les risques d'obésité et de troubles du sommeil. La luminosité des écrans a, en effet, tendance à affecter les niveaux de mélatonine, provoquant un retard ou une perturbation du sommeil.

Plus préoccupant encore, l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) met en garde contre les troubles liés à l'écran passif, à savoir celui qui reste allumé même si personne ne le regarde. Il est à noter que l'enfant construit ses repères spatiaux dans les interactions avec l'environnement, ce qui implique le recours à tous les sens. Par ailleurs, les pédiatres français ont constaté une nette augmentation des consultations chez les plus jeunes en raison de troubles de l'attention, de retards de langage ou encore de difficultés d'apprentissage. Selon ces professionnels, l'exposition précoce et intensive aux écrans est responsable de la survenance de ces troubles. Cette exposition affecte le développement cérébral des jeunes enfants.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, dresser un état des lieux de la campagne «Les enfants et les écrans?» et nous informer quant à sa portée? Les objectifs ont-ils, à vos yeux, été atteints? Dans le cas contraire, quelles mesures le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-il prendre afin de pallier cette situation? Quel est le devenir de cette campagne? Les enseignants de maternelle ont-ils été informés des résultats de l'étude? Enfin, aux États-Unis, l'AAP a mis en place un outil en ligne destiné aux parents, par le biais duquel les pédiatres prodiguent des conseils. Que pensez-vous d'une initiative de ce type? La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle la mise en place d'un tel outil? Quelles autres mesures le gouvernement compte-t-il prendre afin de répondre à cette situation?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, la campagne a touché tant les

professionnels que les parents. En effet, 750 professionnels ont pris part à des journées d'étude organisées en octobre et novembre 2015, dont 598 professionnels internes à l'ONE – des travailleurs médico-sociaux, des coordinateurs d'accueil et des coordinateurs d'accompagnement, par exemple – et 152 professionnels externes, issus de centres psycho-médico-sociaux (PMS), de services de promotion de la santé à l'école (PSE), de milieux d'accueil et d'opérateurs d'accueil temps libre (ATL). Par ailleurs, 1 789 parents d'enfants âgés de zéro à six ans ont participé à l'enquête et ont pris part à des ateliers d'échange autour du thème. En outre, ils ont été visés par une large couverture médiatique, traversant nos frontières, sous forme d'articles de presse, d'émissions de radio, de capsules télévisées ou diffusées sur le web, de publications postées sur Facebook, etc.

La construction de la campagne s'est opérée dans un processus continu de concertation avec les représentants de l'ONE et ceux du monde de l'éducation aux médias. Cette construction a permis de veiller en permanence à une adéquation optimale entre les demandes du terrain et l'offre d'actions développées par la campagne.

La campagne du web a d'ores et déjà été exploitée pour informer les parents et les professionnels sur le thème des enfants et des écrans. Les résultats de l'enquête intitulée «Les enfants et les écrans?» ont ainsi été mis en ligne dès janvier 2016. Les lignes directrices des recommandations ont, quant à elles, été diffusées entre septembre et décembre 2016. Chacune des recommandations a été publiée et explicitée plus en détail sur la page Facebook de l'ONE. Par ailleurs, plusieurs capsules télévisées, relayées par des dossiers web documentés, ont été diffusées pour informer les parents et les professionnels.

La campagne thématique 2016-2017 de l'ONE se rapportant au langage a aussi laissé place à des messages préventifs, afin de reconstruire l'impact d'une utilisation non réfléchie des écrans sur l'acquisition du langage. Toutefois, cette campagne souligne que l'utilisation des écrans peut être une occasion ou un support pour entrer en interaction langagière avec l'enfant. De plus, j'ai demandé à l'ONE d'en tenir compte lors d'une toute prochaine refonte de son site et de saisir cette opportunité pour mettre en ligne davantage d'informations et pour développer de nouveaux outils en plus des supports en papier et autres brochures. La diffusion des messages de prévention et d'éducation aux médias contribuera, de la sorte, à outiller les parents et les professionnels et à les aider à développer un regard critique vis-à-vis de la place et du rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'éducation des enfants.

Concernant le devenir de cette campagne, la thématique «Les enfants et les écrans?» continue à faire partie des sujets abordés par les travailleurs de terrain, dont je tiens d'ailleurs à souligner le

travail qui vient compléter celui de l'ONE. Je tiens à souligner également les initiatives prises par l'ensemble du secteur de l'accueil et de l'animation de la petite enfance et de l'enfance en général, et enfin, je souhaite remercier tous ceux qui utilisent les outils de l'ONE dans le cadre de l'ATL, des écoles de devoirs, des mouvements de jeunesse et des écoles.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, j'ai bien pris note des différents éléments que vous avez évoqués au sujet de cette campagne débutée en 2015. Je constate que la situation évolue, puisqu'on ne met pas seulement en garde, mais qu'on informe sur la bonne utilisation de ces outils qui servent de supports pédagogiques au sein des écoles.

Vous nous avez rappelé que les parents et les professionnels du secteur avaient été avertis. En ce qui concerne les enseignants, utilisez-vous les canaux d'information que l'on retrouve chez votre collègue ministre de l'Éducation, à savoir les circulaires et autres? Puisque ces outils sont présents dans les écoles, je pense qu'il serait parfois utile d'utiliser ces canaux qui mènent directement aux enseignants.

1.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Programme “Coordination locale pour l'enfance” de l'ONE»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire prévoit, en son article 15, que l'offre d'accueil extrascolaire de chaque commune est contenue dans un programme d'accueil «Coordination locale pour l'enfance» (programme CLE). Ce dernier est coordonné et fait l'objet d'une concertation entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé, en général une commune. La concertation avec les acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil et favorise la mutualisation des moyens ainsi que l'établissement de synergies visant une plus grande efficience. Concrètement, tous les cinq ans, la commune procède à un état des lieux de l'offre d'accueil sur son territoire. Sur la base de ces conclusions, elle établit un programme CLE qui fixe les actions et projets à mener sur cinq ans afin de répondre aux besoins d'accueil.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Quel est le bilan des programmes CLE développés par les communes? En ce qui concerne les modalités de renouvellement de l'agrément, pouvez-vous confirmer si la communication entre l'ONE, l'Observatoire de l'Enfance et les communes est efficiente? Des échos du terrain laissent entendre que les coordinateurs «Accueil temps

libre» (ATL) ne sont pas toujours directement contactés par l'ONE afin de les avertir des échéances à respecter ainsi que des conditions à remplir en vue de la reconduction de leur programme CLE.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le 31 décembre 2016, une grande majorité des communes wallonnes et bruxelloises disposaient d'au moins un programme CLE sur leur territoire. Quelque 233 communes sur 272 font partie de ce dispositif en Communauté française. Plusieurs autres communes ont manifesté leur intérêt et sont en contact avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), qui les accompagne dans la mise en place d'un programme CLE. Deux communes ont reçu l'agrément de leur premier programme en 2016.

L'agrément du programme CLE a une validité de cinq ans et peut être renouvelé, selon la procédure décrite dans le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Il est prévu qu'au plus tard un an avant le terme de l'agrément, la commune convoque la commission communale de l'accueil (CCA) en vue d'adopter un nouveau programme CLE. Le renouvellement de l'agrément nécessite également la réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des besoins relatifs à l'accueil extrascolaire. En 2016, ce renouvellement concernait 70 communes. La procédure de renouvellement de l'agrément du programme CLE est généralement bien connue des communes concernées. En effet, nombre d'entre elles en sont déjà à leur troisième programme.

Néanmoins, l'ONE a mis en place depuis 2010 une formation destinée aux nouveaux coordinateurs ATL qui est organisée deux fois par an. Ils y reçoivent un kit rassemblant les informations essentielles à leur entrée en fonction. À cette occasion, les formateurs apportent un soin particulier à expliquer les échéances et les délais à respecter.

Sur le plan local, les coordinations ATL bénéficient du soutien et des conseils des coordinatrices de l'accueil qui siègent dans les commissions communales de l'accueil. Les plateformes provinciales, dont l'action fait l'objet d'une convention de collaboration entre l'ONE et les provinces, réunissent régulièrement les coordinateurs ATL lors de journées où ceux-ci ont l'occasion de participer à des ateliers thématiques, de recevoir des brochures pratiques et de s'approprier les outils pédagogiques.

De plus, l'ONE soutient pédagogiquement et financièrement une plateforme communautaire des coordinateurs ATL. Lieu d'échange de savoirs et de pratiques, cette plateforme réunit annuellement l'ensemble des coordinateurs ATL lors d'une journée d'étude. Elle dispose d'un site internet conçu comme un moyen de partage d'informations